

PROCES-VERBAL
-
CONSEIL MUNICIPAL
DU 24 MARS 2023 – 19h00

Présents : Mesdames et Messieurs Claude DURAY, Maire, Noël CADET - 1^{er} Adjoint au Maire, Emilie ROUGIER – 2^{ème} Adjointe au Maire, Jean RONZATTI – 3^{ème} Adjoint au Maire, Céline JOLY – 4^{ème} adjointe au Maire, Gérard TANTOLIN – 5^{ème} Adjoint au Maire, Caroline LEICHT, Florianne FALOLA-CHOUACHI, Patrice JACQUIER, Aurore BERTAUX, Emilie DEGLISE-FAVRE, Cyril PELOSO, Stéphane PERRIER, Alain REGAUDIAT, Sandrine POIGNET, Laurent VERNAZ, Alain FINA, Mathieu CICERI, Vincent FROMENT

Secrétaire de séance : Caroline LEICHT

Assistait également à la réunion : Sébastien GAUDET, secrétaire général de la Mairie

Sur proposition de Monsieur Le Maire, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le procès-verbal de la réunion du 24 février 2023.

Caroline LEICHT est désignée en qualité de secrétaire de séance.

FINANCES

Vote du Compte Administratif 2022

Rapporteur : Noël CADET

Monsieur le Maire devant quitter la salle durant le vote du Compte Administratif, Noël CADET, Adjoint en charge des Finances, rappelle la nature du compte administratif et présente les résultats suivants :

<i>Fonctionnement</i>						
	Résultat brut	Excédent 2021	Déficit 2021		Résultat de clôture 2022	
Dépenses	1 665 414.32				1 665 414.32	
Recettes	2 028 774.93				2 028 774.93	
Excédent	363 360.61				363 360.61	
<i>Investissement</i>						
	Résultat brut	Excédent 2021	Déficit 2021	Restes à réaliser 2022	Résultat de clôture 2022 sans les RAR 2022	Résultat de clôture 2022 avec les RAR 2022
Dépenses	1 274 235.68			211 872.50	1 274 235.68	1 486 108.18
Recettes	1 392 012.59	481 689.45			1 873 702.04	1 873 702.04
Excédent	117 776.91				599 466.36	387 593.86
Déficit						
Résultat de clôture 2022 sans les restes à réaliser					962 826.97	
Résultat de clôture 2022 avec les restes à réaliser					750 954.47	

Sur proposition de Noël CADET, à l'unanimité, le Conseil Municipal approuve le compte administratif 2022.

Vote du Compte de Gestion 2022

Rapporteur : Noël CADET

Noël CADET indique que le Conseil Municipal doit également se prononcer sur la tenue des comptes du comptable public pour l'année 2022.

Noël CADET précise que le Compte de Gestion 2022 retraçant la comptabilité patrimoniale tenue par le comptable public est concordant avec le Compte Administratif 2022 retraçant la comptabilité administrative tenue par Monsieur le Maire.

A l'unanimité, le Conseil Municipal déclare que le Compte de Gestion 2022, établi par le comptable public, visé et certifié conforme par l'Ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve.

Vote de l'Affectation de Résultat 2022

Rapporteur : Noël CADET

Noël CADET propose au Conseil Municipal, qui accepte à l'unanimité, d'affecter l'excédent de fonctionnement issu du compte administratif 2022 (363 360.61€) en section d'investissement (article 1068 « Réserves – Excédents de fonctionnement »).

Vote des taux des impôts directs locaux 2023

Rapporteur : Noël CADET

Noël CADET présente l'état 1259 comportant les bases prévisionnelles, les produits prévisionnels de référence, les allocations compensatrices et mécanismes d'équilibre des réformes fiscales.

Il rappelle que depuis 2022, la taxe d'habitation sur les résidences principales est supprimée et que pour maintenir un niveau de recettes identique pour les communes, il a été nécessaire d'ajouter au taux de taxe foncière (7.05 %), le taux de la taxe foncière bâtie du Département (11.03%) qui est ainsi transféré à la Commune.

Afin qu'il y ait une compensation équilibrée, un coefficient correcteur sera appliqué.

Par contre, le taux de la taxe d'habitation, figé de 2020 à 2022, est de nouveau voté à compter de 2023. Cette taxe ne concerne plus que les résidences secondaires, les locaux meublés non affectés à l'habitation principale et, sur éventuelle délibération, les logements vacants depuis plus de deux ans.

En conséquence, il propose au Conseil Municipal de maintenir les taux d'imposition comme suit :

Nature de la taxe	Taux proposés 2023
Taxe foncière (bâti)	18.08 %
Taxe foncière (non bâti)	48.99 %
Taxe habitation	3.92%

Noël CADET précise que la valeur locative définie par l'Etat va augmenter de 7.5% et qu'ajouter à la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM) nouvellement instaurée par ARLYSERE en lieu et place de la redevance incitative, cela va fortement impacter le montant de la taxe foncière.

Claude DURAY indique que le taux de la TEOM sera proposé au prochain conseil communautaire (12.25% actuellement sur le territoire d'Albertville), qui conduirait à un montant annuel estimatif de 300 € pour une habitation de 80 m².

Laurent VERNAZ souhaiterait avoir des informations préalablement à ce vote.

Noël CADET, conscient que les recettes sont en baisse, et qu'il y a peu de marge de manœuvre budgétaire pour les accroître, indique avoir simulé une hausse des impôts locaux de 10% qui rapporterait 46 000 € /an, ce qu'il estime peu.

Laurent VERNAZ indique que c'est une somme non négligeable et correspond par exemple, au financement d'un emploi à temps plein.

Noël CADET souligne que Frontenex est une commune avec peu de pression fiscale.

Laurent VERNAZ précise que, du coup, l'Etat conçoit Frontenex comme une commune riche, avec des taux d'imposition faible, ce qui peut avoir des impacts négatifs sur le taux de subvention par exemple.

Le Conseil municipal, vu les articles 1636 B sexies à 1636 B undecies et 1639 A du code général des impôts, à l'unanimité, après en avoir délibéré :

- décide de fixer les taux communaux pour l'année 2023 comme suit :

Taxe foncière (bâti)	18.08 %
Taxe foncière (non bâti)	48.99 %
Taxe habitation	3.92%

- charge Monsieur le Maire de notifier cette décision aux services préfectoraux et de transmettre l'état 1259 complété à la direction départementale des finances publiques, accompagné d'une copie de la présente décision.

Vote du Budget Primitif 2023

Rapporteurs : Claude DURAY / Noël CADET

Claude DURAY et Noël CADET présentent le projet de budget primitif communal M57 de l'année 2023.

Section de Fonctionnement

DEPENSES

Charges à caractère général	556 495
Charges de personnel	616 550
Virement à la section d'investissement	176 050
Opérations d'ordre (amortissement...)	14 300
Autres charges gestion courante	157 550
Charges financières (intérêts des emprunts)	26 250
Charges spécifiques	2 000
Dotations aux amortissements	500
Atténuations de produits (fonds de péréquations...)	20 000
TOTAL	1 569 695 €

RECETTES

Atténuation de charges (remboursement de charges de personnel)	6 000
Produits des services	85 500
Impôts et taxes	1 099 085
Dotations et participations	150 315
Autres produits gestion courante (loyers et divers)	228 795
TOTAL	1 569 695 €

Les élus échangent sur ce projet de budget de fonctionnement.

Noël CADET fait un zoom sur les dépenses de personnel :

- les cotisations retraites vont augmenter d'1% pour les collectivités
- dans ce budget, il n'est prévu aucune embauche de personnel sauf éventuellement le maintien du renfort de la cantine si les effectifs sont au même niveau que cette année
- quel nombre d'emplois d'été à prévoir pour cette année ?
- par le biais d'une embauche en renfort aux services techniques, les autres agents peuvent effectuer des missions qui engendrent des économies (peinture...)

Laurent VERNAZ fait part d'une hausse trop importante à ces yeux des charges de personnel.

Noël CADET répond que renforcer les services à un coût mais qu'il ne faut pas aller au-delà.

Il propose de travailler avec certains élus en comité restreint sur les dépenses de fonctionnement et sur la recherche de recettes supplémentaires.

Mathieu CICERI demande s'il n'aurait pas été judicieux de conserver les terrains cédés à ARLYSERE dans la zone économique.

Il lui est indiqué que seule ARLYSERE a compétence pour développer ces terrains industriels.

Section d'Investissement

DEPENSES

OBJET	Budgétisé 2022 avec DM	Réalisé au 31 décembre 2022	Projet BP 2023	Commentaires 2023
Opérations pluriannuelles et diverses				
Remboursement des emprunts	127 000.00	126 843.11	130 100.00	
Dépenses imprévues d'investissement	20 000.00			n'existe plus en M57

Retour de caution (logement)		2 500.00	1 395.00	2 000.00	
Acquisitions foncières (terrain combettes....)		10 000.00		5 000.00	Terrain SAVOYE
Eclairage public	Rénovation armoires, éco d'NRJ, extension de réseau				Extension Teppes - financement ARLYSERE car zone d'activité
	Luminaires LED et autres	11 300.00	5 842.78	9 300.00	CITEOS et divers
Accès personne mobilité réduite	Voirie, trottoirs, accès SP			2 000.00	Caniveau bas rampe maison des sociétés
	Batiments communaux				
Signalisation verticale		5 000.00	6 110.40	1 500.00	Commande en cours
Renforcement réseau électrique		10 500.00		11 100.00	Lié au projet PSI dans la ZI 3 (Extension HTA)
Rénovation d'appartements communaux		30 000.00	13 793.33	10 000.00	
TOTAL		216 300.00	153 984.62	171 000.00	
Matériel et équipements				Projet BP 2023	Commentaires <u>2023</u>
Informatique Mairie		6 000.00	4 046.12		
Equipement informatique - école maternelle		2 000.00		2 000.00	Prévisions
Equipement informatique - école élémentaire		2 000.00	1 544.41		
Equipements Services Techniques	Balayeuse	11 000.00	10 980.00	2 000.00	Echafaudage
	Petit matériel		1 608.00		
	Chaînes tracteur		599.86		
	Remorque	2 300.00	2 236.76		
Matériel divers	Défibrillateur		4 723.76	1 200.00	Chaises restaurant scolaire
	Panneaux basket multisport		504.00		
	Support vélo	10 000.00	1 766.40		
	Barrière accès impasse groupe scolaire		232.80	10 000.00	
	Machine à laver école		1 416.00		
	Micro sono		430.80		
TOTAL		33 300.00	30 088.91	15 200.00	
Programmes achevés					
Evier groupe scolaire		1 300.00	1 248.00		
Rénovation des sanitaires publics	Remplacement par des sanitaires automatiques	2 500.00	4 367.02		

Voirie	Reprise enrobés chemin des Combettes	0.00	1 404.00		
Rénovation arrière salon de coiffure	Sols, murs, plafonds	9 000.00	8 616.00		
Aménagement de sécurité - chicane rue de Ravoire	Partie basse	1 000.00			
Modification simplifiée du PLU		7 000.00	4 200.00		
Illuminations de Noël	Matériel	10 000.00	9 122.92		
Terrains de pétanque - rue du Clos de la Prairie		5 000.00	9 014.45		
TOTAL		35 800.00	37 972.39		
Programmes en cours				Projet BP 2023	Commentaires 2023
Eclairage du gymnase		12 000.00	12 224.67	2 000.00	Si besoin déplacer luminaires pour éblouissement
Panneaux évacuation/intervention - incendie dans bâtiments communaux		1 800.00	1 656.00	1 000.00	Mairie /Immeuble le Grand Roc
Aménagement rue de Princens	Foncier	1 500.00		1 500.00	Acte toujours en attente...
Travaux de voirie	Rue du Clos de la Prairie 1 (antargaz)			2 400.00	
	Bornage - rue du Clos de la Prairie (tranche 1)	2 100.00	1 230.00		
	Rue du Clos de la Prairie 2 (vers Tilleuls)	5 000.00			
	Rénovation plateau Mairie			3 400.00	
Renforcement défense incendie		5 000.00		5 000.00	
Rue du chemin vieux	Maitrise d'œuvre	2 500.00			
	Travaux - Reversement SDES				
	Travaux de reprise devant le lotissement	20 000.00			Prévoir bordures trottoir
	Acquisition terrain pour trottoir	9 000.00	8 760.00		
Arbres et végétaux - Parc de la Mairie	Abattage	2 000.00			
	Aménagement du parc - replantation	10 000.00		4 800.00	
	Création d'un kiosque	50 000.00			
	Création d'une fresque sur un mur d'enceinte	3 500.00	3 000.00		
	Pose d'un garde corps vers les escaliers de la sortie (au dessus de la fresque)	10 000.00		10 200.00	
	Modernisation massif du centre			2 000.00	
	Reprise du réseau d'eaux usées	5 000.00	2 496.00		

Rénovation chaufferie	Cure	25 000.00	17 758.80	3 500.00	Achèvement en cours
	Mairie	30 000.00	22 497.12	4 000.00	
	Imm Le Grand Roc	40 000.00	35 326.81	6 000.00	
Promenade du ruisseau et Pont de Princens	Nettoyage préparatoire	100 000.00		1 296.00	Réalisé
	Maîtrise d'œuvre			15 000.00	Réalisation 2023 avec le SISARC
	Travaux			100 000.00	
Rue du gros chêne	Rénovation d'une partie des enrobés				
	Géomètre et foncier	2 500.00	1 692.00		
	Requalification de la rue				
Sanitaires écoles	Ecole maternelle				
	Ecole élémentaire			30 000.00	
Installation d'une VMC double flux à l'école élémentaire		30 000.00			
Extension d'un trottoir - Démolition partielle d'une habitation (Maison JANNOT)	Acquisition				
	Frais divers (cabinet foncier...)	500.00	489.20		
	Travaux	31 000.00	30 106.08		
	Frais pour cession			1 574.90	Réalisé
Rénovation de la salle polyvalente	Maîtrise d'œuvre	9 000.00	8 380.00		
	Contrôle technique	2 000.00	1 920.00		
	SPS	1 500.00	1 440.00		
	Travaux intérieur (sanitaires 2 salles / cuisine / sono / VMC)	210 000.00	200 473.47		
	Rénovation du chauffage (PAC..)				Etude CEP SDES
	Mobilier (chaises, tables...)	0.00	1 275.89	5 400.00	Tables et chaises annexe salpo
	Divers (nettoyage après chantier)	0.00	3 288.00		
Rue des Tilleuls	Création d'un plateau avec rue du Bois de l'Ile	55 000.00			Quand l'opération sera programmée par ARLYSÈRE
	Création d'un plateau avec allée des sports	52 000.00	49 317.60	810.00	
	Frais divers (Maîtrise d'œuvre...)	5 000.00	2 340.00		
Rue du Bois de l'Ile		30 000.00			Quand l'opération sera programmée par ARLYSÈRE
Rue du Boulodrome	Géomètre	3 000.00	900.00	2 000.00	A coordonner avec ARLYSÈRE/TOURNON
	Acquisition foncière		0.00		
	Maîtrise d'œuvre	3 000.00	873.60	3 000.00	
	Travaux				2024

Création de jardins partagés/familiaux	Architecte	3 400.00	3 360.00		
	Matériel	21 000.00	20 531.21		
	Travaux	23 000.00	21 340.97		
	Animation	1 800.00	0.00	1 800.00	
	Divers	5 000.00	0.00		
	Arbres			1 500.00	Arbres pour composteurs
	Aire de jeux		0.00		
Sécurisation piétonne de la zone industrielle n°3			0.00		A travailler avec ARLYSERE
Vidéoprotection		100 000.00	55 992.00	46 500.00	
TOTAL		813 700.00	461 781.40	254 680.90	
Nouveaux programmes				Projet BP 2023	Commentaires 2023
Rénovation mairie	Peinture du couloir	2 000.00	0.00	5 000.00	Echafaudage
	Bureau du maire		0.00	2 000.00	
	Salle des mariages	10 000.00	0.00		
	Mobilier de la salle du conseil		0.00		
	Clim bureau Marlène			3 000.00	
	Clim bureau Maire			4 000.00	
	Clim Salle conseil				
Création d'un espace multi-activités au Poyet	Etude (architecte et divers)	10 000.00	0.00	34 000.00	
	Assistant à maîtrise d'ouvrage phase 1			13 200.00	2023
	Assurance DO			20 500.00	
	Etudes diverses			10 000.00	
	Frais divers			2 500.00	
	Mandat de réalisation phase 2			16 800.00	2024
	Abords de la cheminée	40 000.00	0.00		Après le projet
	Achat du bâtiment multi-activités			600 000.00	Clos couvert- 50% à régler en 2023
	Frais d'acquisition			75 000.00	
	Aménagement intérieur				2024
	Achat terrain extension tènement			100 000.00	

Aménagement sportif	Street workout		0.00		
	Pumptrack	5 000.00	0.00		
	Skate park	5 000.00	0.00	20 000.00	
Courts de tennis	Maitrise d'œuvre				
	Rénovation revêtement			100 000.00	
	Eclairage				
Terrain de football	Eclairage				Eclairage et divers
	Divers				
Bibliothèque	Mobilier	2 500.00	831.68	1 357.26	Livré
	Eclairage LED	0.00	0.00	696.84	Réalisé
	Travaux (isolation, peinture...)			5 000.00	Urgent
	Velux			5 000.00	
	Fresque				
Aire de jeux - Parc de la Mairie	Module				
	Réno partielle	15 000.00	14 677.44		
	Sécurisation - nouvelle clôture	12 000.00		2 000.00	Simple grillage et portillon
Rénovation arrière boucherie	Plomberie			3 800.00	Programmé en mars
	Sols, murs, plafonds			4 200.00	
Rénovation local esthétique	Menuiseries extérieures	20 000.00	0.00	17 000.00	Programmé en mars-avril
Eglise	Rénovation de la façade avant		0.00		
	Suite dégâts séisme (croix, toiture...)	10 000.00			
Cimetière	Caveaux	53 000.00	26 147.79	17 500.00	Réalisé
	Rénovation des allées	5 000.00	0.00	44 500.00	Réalisé
	Rénovation Maison des Condoléances		768.94		
	Dallage et table cimetière	0.00	2 573.50		
Maison des Sociétés	Mur de clôture	14 000.00	13 377.36		
	Mise aux normes PMR (sanitaires...)				
Végétalisation cour école élémentaire	Assistance/étude	6 000.00		2 900.00	Réalisé
	Travaux			104 000.00	1ère tranche
Gymnase des coquelicots	Rénovation des façades				
	Avec création d'un dojo, salle de danse				
	Remplacement de 4 vélux	12 000.00	10 440.00		
Immeuble Grand Roc	Rénovation extérieure	123 000.00			
	portes palières	22 000.00	18 400.00		
	Rénovation réseau EU du Grand Roc	18 000.00	19 673.28		
	Chauffage (remplacement radiateur)			30 000.00	Pour calculer les éco d'énergie
Embellissement	Fresque sur transformateur	10 000.00	7 175.00		
Achat véhicule électrique ST		36 000.00	891.98	34 700.00	

Bornes de recharges électriques		35 000.00		5 000.00	Conjointement au Département
Création paysagère sur certains secteurs (balme, passage à niveau)		15 000.00	3 007.90	2 500.00	Monuments aux morts / passage à niveau
Aménagements de sécurité rue Pillet/Piquand "PATTE D'OIE"	Etude et maîtrise d'œuvre	6 000.00		5 100.00	-
	Travaux	20 000.00		113 000.00	
Panneau lumineux de communication		16 000.00	0.00		
Remplacement camionnette IVECO			0.00		
Appel à projets citoyen					
Rénovation aumonerie				48 089.00	
Régularisation comptable		418 000.00		23 000.00	
Reversement taxe aménagement 2022				0.00	
Pose de panneaux photovoltaïques	Maitrise d'œuvre et divers			27 000.00	
	Travaux			260 000.00	
Extension cabinet médical	Etudes/Maitre d'œuvre			6 000.00	
	Travaux			50 000.00	
Bâtiment services techniques	Renforcement du bardage			12 000.00	Devis validé
TOTAL		1 914 400.00	682 744.05	1 830 343.10	
TOTAL GENERAL		3 013 500.00	1 366 571.37	2 271 224.00	

Section d'Investissement

RECETTES

OPERATION	Recouvré 2021	Budgétisé 2022 avec DM	Recouvré 2022	Proposé 2023	Commentaires 2023
Affectation du résultat de fonctionnement	486 343.94	389 719.15	389 719.15	363 360.61	
Virement section de fonctionnement	0.00	234 666.00	0.00	176 050.00	Opération comptable
Excédent d'investissement	413 387.36	481 689.45	481 689.45	599 466.36	
Fonds de compensation de la TVA	47 807.96	50 000.00	52 613.78	175 000.00	
Subventions attendues (voir annexe)	51 536.00	67 256	17 047.00	69 423.00	
Taxe d'aménagement	11 051.21	19 919.40	17 282.27	20 124.03	Projets importants (résotainer, PSI...)
Dépôt de caution	2 785.00	1 000.00	2 870.00	500.00	
Amortissements	20 626.96	23 000.00	22 588.12	14 300.00	
Cessions de terrains		463 750.00	463 750.00	30 000.00	Vente maison JANNOT
Divers opérations comptables	223.00	418 000.00	426 142.27	23 000.00	
Emprunt - espace multi-activités				800 000.00	1er emprunt
TOTAL	1 033 761.43	2 149 000.00	1 873 702.04	2 271 224.00	

Les élus échangent sur le projet de section d'investissement et notamment sur l'opération du Poyet. Noël CADET explique le financement du projet du Poyet, par un emprunt dont une partie ou la totalité sera remboursée par un loyer versé par ARLYSERE, locataire principal de cet espace multi-activités. Il indique que l'inscription de cet emprunt offre un montant budgétaire d'investissement conséquent, mais qu'il ne faut pas nécessairement le dépenser car le projet du POYET est très important financièrement. Cyril PELOSO demande si cet emprunt de 800 000 € sera suffisant. Noël CADET indique qu'il sera indispensable d'en conclure d'autres pour assurer le financement de ce projet estimé à 2 600 000 €.

Claude DURAY souligne que les incertitudes actuelles sur ce projet devront être levées avant de recourir à l'emprunt.

Alain FINA détaille le projet actuel comme concernant ARLYSERE pour 2/3 (2 étages) et la Commune pour 1/3 (1 étage) et trouve que s'engager sur des sommes aussi importantes (700 000 €) pour la partie communale sans véritable projet est trop excessif.

Claude DURAY précise qu'effectivement le CIAS ARLYSERE occupera les 2 premiers étages et la Commune, le dernier pour des locaux à définir (associatifs...). Il indique avoir demandé son prix de vente pour que la Commune puisse choisir de sa réalisation ou non.

Laurent VERNAZ pense que ce sera le même prix avec ou sans cet étage car le promoteur voudra récupérer son chiffre d'affaires initial (logement collectif de 8 appartements).

Sandrine POIGNET relevant les incertitudes actuelles sur le projet global, demande ce qu'il se passera s'il ne démarre pas cette année.

Claude DURAY indique que les subventions acquises (CAF...) seront perdues et le projet communal ne se fera pas.

Sandrine POIGNET demande s'il sera possible de reporter ?

Claude DURAY indique qu'il faut le démarrer cette année. Des compléments seront toutefois demandés à la CAF.

Laurent VERNAZ juge que le prix de vente au m² par le promoteur est très important (1 400 € /m²HT)

Noël CADET répond qu'il est correct au vu du marché actuel.

Il se permet de rappeler le consensus du Conseil Municipal sur ce projet.

Céline JOLY demande qu'il soit bien communiqué sur le fait que l'emprunt ne sera réalisé que si le projet s'engage.

Préalablement au vote formel du budget, Laurent VERNAZ exprime son inquiétude sur les marges de fonctionnement qui se sont fortement réduites depuis 2 ans (divisé par 2 ou par 3) en rappelant que c'est ce qui permet d'investir.

Il indique que la création d'un groupe de travail est intéressante mais trop tardive. Il pense qu'il aurait fallu travailler en amont car valider un tel budget, c'est prévoir de faire toutes ces dépenses.

Il votera donc contre le budget présenté.

Claude DURAY rappelle que les commissions préparatoires ont permis des échanges sur les prévisions.

Sandrine POIGNET partage la même vision que Laurent VERNAZ et fera le même vote.

A la majorité (4 voix contre : Laurent VERNAZ, Sandrine POIGNET, Alain FINA, Mathieu CICERI / 1 abstention : Patrice JACQUIER), le Conseil Municipal valide ce budget primitif 2023, tant pour la section fonctionnement que la section investissement.

Renouvellement de la demande de subvention auprès de l'ETAT pour l'installation d'un système de vidéo-protection au titre du FPI

Rapporteur : Claude DURAY

Monsieur le Maire rappelle le projet de mise en place d'un dispositif de vidéo-protection sur Frontenex et proposera le renouvellement de la demande de subvention auprès de l'ETAT, qui a obtenu un avis défavorable en 2022, sur les mêmes bases : 30 caméras installées afin de sécuriser certains sites et bâtiments, ainsi que les entrées et sorties de la Commune.

Un devis s'établissant à 77 767€ HT a été retenu auprès de la société PSP pour installer ce dispositif.

Il appartient au Conseil Municipal de déposer un dossier de demande de subvention auprès de l'Etat au titre du FIPD (Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance) pour cette opération.

Le Conseil Municipal, à la majorité (2 voix contre : Laurent VERNAZ/Mathieu CICERI) :

- approuve le projet de mise en place d'un système de vidéoprotection dans la Commune
- approuve le coût prévisionnel de ces équipements pour un montant de 80 000 € HT (devis de 77 767€ HT et 2 233 € HT d'imprévus)
- approuve le plan de financement faisant apparaître des participations financières de l'Etat et de la Région Auvergne Rhône Alpes

- demande à la préfecture dans le cadre du FIPD 2023 une subvention au taux le plus élevée possible
- dit que les crédits nécessaires ont été inscrits au budget de la commune en section d'investissement,
- sollicite l'autorisation d'engager cette opération avant l'octroi d'une subvention,
- autoriser Monsieur le Maire à faire les démarches nécessaires et à signer les documents correspondants

Noël CADET indique que la demande de subvention auprès de la Région Auvergne-Rhône-Alpes est toujours en instruction et qu'actuellement, sont attribuées des subventions sur des dossiers présentés il y a plus d'une année.

Sur demande de conseillers municipaux, Claude DURAY indique que le système de vidéo-protection qui est actuellement en rodage a permis de résoudre deux affaires.

VIE ASSOCIATIVE

Attribution des subventions communales et intercommunales 2023 aux associations

Rapporteur : Céline JOLY

Céline JOLY, Adjointe à la vie associative, fait part du projet d'attribution des subventions 2023 aux associations, travaillé en commission du 15 mars dernier.

Elle rappelle les critères définis pour l'attribution des aides financières :

- critères objectifs : siège social, nombre de frontenexoïses dans l'association, nombre de jeunes, bilan financier
- critères techniques : mise à disposition d'une salle
- critères subjectifs : rôle social...
- bonus attribué, à compter de cette année, pour la participation de l'association au Forum des Associations porté par la Commune

Elle précise que les associations dites « extérieures » à la commune, mais agissant sur la Commune, ne bénéficient pas de part fixe mais que le montant par jeune Frontenexoïse accueilli dans leur association est valorisé à hauteur de 70 € (Judo des 4 Vallées/Hapkido/UOAT Athlétisme).

Elle énonce donc le montant des subventions proposées pour 2023

Dénomination de l'association	Montant proposé 2023 (en €)
ACH'VAL - Equitation	1 000
AINES RURAUX	450
ANCIENS COMBATTANTS	520
AMICALE BOULES	750
Amicale Donneurs de Sang	450
ASHCS (Foot)	1 710
CSBC (badminton)	1 200
COVOITURAGE	600
CROES DE FRONTENEX	600
DANSE A LA CLE	2 050
ENSEMBLE VOCAL et INSTRUMENTAL	440
FRONTENEX BASKET CLUB	1 980
GELOHANN - Théâtre	860
GYM VOLONTAIRE	450
SCRABBLE	150
SYLLECTOMANIA - Collectionneur	150
TENNIS CLUB	790

ACCA DE TOURNON	150
LA SO CULTURE	580
JUDO (siège à Albertville)	700
UOAT - Athlétisme (siège à albertville)	70
HAPKIDO (siège à Albertville)	560
TOTAL	16 210

Des échanges s'installent sur cette proposition.

Céline JOLY indique que même sans président, les statuts du Club des Aînés Ruraux lui permettent de fonctionner et de percevoir une subvention.

Laurent VERNAZ questionne la présence de l'ACCA DE TOURNON (association de chasse) dans la liste.

Jean RONZATTI indique qu'il en est le Président et que le siège a été transféré à FRONTENEX.

Laurent VERNAZ demande si le club de football ASHCS a perçu une part fixe comme les associations communales.

Céline JOLY répond positivement car le siège est à Frontenex.

Laurent VERNAZ demande alors que ce club soit cohérent dans sa communication et de ne pas se revendiquer de Sainte Hélène sur Isère.

Les membres d'une association ne devant pas participer au vote, les élus suivants ne prennent pas part aux décisions suivantes :

Dénomination de l'association	Elus ne prenant pas part au vote
CSBC (badminton)	Stéphane PERRIER
CROES DE FRONTENEX	Emilie ROUGIER/Aurore BERTAUX
DANSE A LA CLE	Alain FINA
ENSEMBLE VOCAL et INSTRUMENTAL	Claude DURAY / Vincent FROMENT
GYM VOLONTAIRE	Alain REGAUDIAT
ACCA DE TOURNON	Jean RONZATTI

Hormis pour l'association LA SO CULTURE (vote contre de Sandrine POIGNET et de Laurent VERNAZ au motif que cette association est trop récente pour se voir attribuer une subvention), l'ensemble des autres subventions sont attribuées à l'unanimité des membres présents lors de leurs votes.

Céline JOLY rappelle également le système des subventions dites intercommunales en vigueur depuis 2019.

L'ancienne communauté de communes de la Haute Combe de Savoie (CCHCS) attribuait des subventions à certaines associations dont le siège est à Frontenex, car elles étaient perçues comme « intercommunales ».

À sa dissolution au 31 décembre 2016, c'est donc ARLYSERE qui a assuré le relais pour le versement de ces aides indispensables pour le fonctionnement de ces associations. Toutefois, l'attribution de ces subventions ne faisant pas partie de ces attributions, ARLYSERE a souhaité que ce système ne perdure pas et ainsi, que les communes concernées et qui sont le siège de ces associations, versent directement ces aides financières, à charge pour l'Agglomération d'abonder l'attribution de compensation des communes de la même somme.

Pour Frontenex, les associations concernées sont :

- Combe de Savoie Badminton Club : 500 €
- Ensemble Vocal et Instrumental – Chœur à coeur: 1 000 €
- Compagnie de Théâtre du Gélohann : 3 600 €
- Association sportive du Collège Fontanet: 9 000 €
- Foyer Socio-éducatif du Collège Fontanet : 4 000 €

Céline JOLY propose au Conseil Municipal de verser ces subventions en contrepartie du versement de la même somme par l'Agglomération, via l'attribution de compensation, ce qui est accepté à l'unanimité.

Il est demandé de se rapprocher d'ARLYSERE et de Sainte Hélène sur Isère pour que la subvention versée à l'ASHCS (football) soit attribuée par Frontenex et non Sainte Hélène sur Isère car le siège est sur Frontenex.

Attribution de subventions exceptionnelles

Rapporteur : Céline JOLY

Céline JOLY indique que la Commission VIE ASSOCIATIVE a proposé d'allouer un budget annuel pour les demandes qui arrivent au fil de l'année de la part d'associations extérieures à la commune et dont les causes sont diverses et variées.

Elle rappelle qu'en 2022, il avait été décidé d'attribuer un budget annuel alloué à ces associations de 1 000 €, et dont le choix sera réalisé en commission, avant validation par le Conseil Municipal.

En 2022, 800 € avaient ainsi été versés.

Pour 2023, la commission propose au Conseil Municipal, au vu des demandes, d'attribuer les subventions suivantes :

DELTHA SAVOIE (fête les 30 ans du JUMBO)	200 €
JALMALV CHAMBERY (soins palliatifs...)	200 €

A l'unanimité, le Conseil Municipal valide ces propositions de subventions exceptionnelles.

VIE SCOLAIRE

Echanges sur une demande d'inscription scolaire hors commune

Rapporteur : Claude DURAY

Claude DURAY fait part d'une demande d'inscription scolaire sur Frontenex pour une famille de Cléry (secteur Villard-Mavin) qui est dans la situation suivante pour la rentrée prochaine :

- Un enfant serait scolarisé au Collège de Frontenex (pas de transport scolaire existant)
- Un enfant serait scolarisé à l'école primaire du chef-lieu de Cléry (pas de transport scolaire existant)

Les élus devront faire part de leur avis sur cette demande, en précisant que la Mairie de Cléry ne s'est pas opposée à cette dérogation (sans paiement de frais de scolarité).

Claude DURAY indique qu'il faut tenir compte de la fratrie (établissement de même commune), de la praticité mais surtout du maintien de nos classes actuelles.

Il propose que sur des cas particuliers, la commune pourrait accorder des dérogations.

Laurent VERNAZ est sceptique sur la notion de fratrie en l'espèce.

Noël CADET évoque la notion de confort pour les parents car ils pourraient le déposer à l'école de Cléry mais que pour assurer le maintien de nos effectifs, il est favorable à cette dérogation.

Sandrine POIGNET précise que cette famille a fait le choix de s'installer à Cléry et que si c'est pour le confort, elle est opposée mais que pour le maintien des classes, elle est favorable.

Le Conseil Municipal opte donc pour cette vision et acceptera les dérogations de scolarisation d'enfant de commune extérieure :

- Au cas par cas
- Si la situation est justifiée
- Si le Maire de la commune de résidence le valide

DEVELOPPEMENT DURABLE

Organisation de la journée de nettoyage de la commune du 22 avril 2023

Rapporteur : Emilie ROUGIER

Emilie ROUGIER évoque les préparatifs et le déroulement de cette deuxième journée de nettoyage de la commune, ouverte à tous les habitants.

Elle se déroulera de 9h00 à 11h00 avec un moment de convivialité avant et après.

Les participants devront apporter gants et gilets de sécurité et une balance permettra de peser les déchets ramassés.

Modification du règlement du concours communal des maisons fleuries de Frontenex

Rapporteur : Emilie ROUGIER

Emilie ROUGIER rappelle la délibération du Conseil Municipal du 18 février 2023 entérinant le règlement du concours des maisons fleuries constitué des articles suivants : Objet du concours / Conditions de participation / Inscription / Détermination des catégories / Composition du Jury / Passage du Jury / Critères de notation / Palmarès / Prix / Utilisation des bons d'achat / Report ou annulation du concours / Acceptation du règlement / Approbation du règlement

Elle propose de modifier les articles suivants :

Article 3 : Inscription

Dépôt du formulaire d'inscription chaque année avant le 1^{er} mai au lieu du 1^{er} juin

Article 4 : Détermination des Catégories

Modification avec conservation de deux catégories uniquement :

- Catégorie I : Maison avec jardin ou cour visible de la rue
- Catégorie II : Balcon et/ou terrasse

Article 9 : Prix

Suppression de la notion de fleurissement collectif dans les catégories et du prix d'encouragement

Article 11 : Report ou annulation du concours

Ajout de l'alinéa : « La sécheresse ou des consignes de la préfecture quant aux restrictions d'arrosage sont également des motifs d'annulation du concours ».

A l'unanimité, le Conseil Municipal approuve le règlement modifié.

Avancement du projet de réaménagement de la cour de l'école élémentaire

Rapporteur : Emilie ROUGIER

Emilie ROUGIER évoque les esquisses transmises par le cabinet PROJET ET PAYSAGES sur le projet d'aménagement de la cour de l'école élémentaire qui fera l'objet d'un échange prochain avec les enseignants de l'école élémentaire.

A son issue, une commission permettra de fixer un calendrier et un programme de réalisation des actions retenues.

Point sur les jardins partagés et familiaux

Rapporteurs : Emilie ROUGIER / Gérard TANTOLIN

Emilie ROUGIER, Adjointe au Maire en charge du Développement Durable, et Gérard TANTOLIN, Adjoint au Maire en charge du Cadre de Vie, font un point sur le fonctionnement de ces jardins.

Emilie ROUGIER indique avoir reçu avec d'autres élus une professeure du collège pour monter une animation de la classe « Développement durable et solidarité internationale » et elle propose, ce que le Conseil Municipal valide, de leur mettre à disposition une partie du jardin partagé pour faire des plantations. Une convention devra être signée avec le Collège.

Gérard TANTOLIN indique que les jardins familiaux ont été labourés par JAD FRERES et sont désormais pleinement opérationnels.

PERSONNEL

Point sur le recrutement des emplois d'été 2023

Rapporteur : Claude DURAY

Claude DURAY indique que 17 jeunes de Frontenex ont postulé pour des emplois d'été dont la sélection se fera en avril par la commission PERSONNEL.

Avenant à la convention pour l'intervention du Centre de gestion sur les dossiers de retraite CNRACL

Rapporteur : Noël CADET

Noël CADET, Adjoint au Maire en charge du Personnel rappelle que le Centre de gestion de la Savoie propose une convention afin de permettre la transmission des dossiers de retraite CNRACL des agents pour contrôle et instruction par ses services. La dernière convention signée couvrait une période de trois ans, à compter du 1^{er} janvier 2020.

Les négociations sur le plan national entre les centres de gestion et la Caisse des Dépôts n'ayant pas pu aboutir à un accord global, la Caisse des Dépôts a proposé aux centres de gestion, dans l'attente de la signature de la nouvelle convention d'objectifs et de gestion de la CNRACL, la prorogation, par avenant, de la convention en cours, à compter du 1^{er} janvier 2023, jusqu'à la fin du trimestre civil suivant la signature de la nouvelle convention.

Il est précisé qu'en raison de la complexité croissante de la réglementation applicable en matière de retraites, les tarifs applicables, à compter du 1^{er} janvier 2023, pour toute intervention des services du Centre de gestion en matière de retraite CNRACL, ont été révisés.

Afin de continuer à bénéficier de l'assistance des services du Centre de gestion en matière de vérification et d'instruction des dossiers de retraite CNRACL, il est proposé d'approuver l'avenant à la convention, transmis par le Centre de gestion.

Il est rappelé que la signature de l'avenant ne contraint nullement la commune à confier l'instruction de tous les dossiers de retraite des agents au Centre de gestion mais il permet de pouvoir bénéficier de son appui en cas de besoin. Ainsi, dans l'hypothèse où les services n'adressent pas de dossiers individuels au Centre de gestion, la signature de l'avenant n'entraînera aucune facturation.

Vu le code général de la fonction publique,

Vu la convention conclue le 11 septembre 2020 avec le Centre de gestion relative à ses interventions sur les dossiers de retraite CNRACL pour la période du 1^{er} janvier 2020 au 31 décembre 2022,

Vu le projet d'avenant prolongeant la convention avec le Centre de gestion relative à ses interventions sur les dossiers de retraite CNRACL, à compter du 1^{er} janvier 2023 et jusqu'à la fin du trimestre civil suivant la signature de la nouvelle convention,

A l'unanimité, le Conseil Municipal:

- Approuve l'avenant susvisé et annexé à la présente délibération.
- Autorise le Maire à signer l'avenant prolongeant la convention signée, relative aux interventions du Centre de gestion sur les dossiers de retraite CNRACL des agents, à compter du 1^{er} janvier 2023 et jusqu'à la fin du trimestre civil suivant la signature de la prochaine convention.

TRAVAUX

Point sur les travaux réalisés, en cours et en projet

Rapporteur : Jean RONZATTI

Jean RONZATTI, Adjoint au Maire en charge des Travaux, fait un point sur les travaux réalisés et programmés prochainement :

- Au niveau de la bibliothèque, un 1^{er} devis est parvenu pour boucher une infiltration d'air qui provoque un pont thermique. D'autres devis ont été demandés.
- Le garde-corps de l'escalier extérieur de la mairie a été réalisé et posé par l'entreprise RIMBOUD (10 110 €)
- La salle arrière du local de la boucherie du Grand Roc a été rénovée par les entreprises PERRIER et MICHALEC
- Des devis sont en attente pour la réfection du soubassement des commerces du Grand Roc (salon de coiffure, fleuriste...)
- La rénovation des allées du cimetière, permettant une accessibilité pour les personnes à mobilité réduite, a été achevée par SERTPR. Les abords de la croix seront également réalisés.
- L'entreprise DELEANI TP a réparé des bordures et caniveaux dans la commune (parking du Colibri, rue de la Gare...)
- La rénovation du bardage des services techniques, confiée à l'entreprise GINET, sera réalisée en mai 2023
- Des devis sont présentés pour des travaux de reprise de voirie (rue du Gros Chêne) et de pose d'un caniveau devant la rampe d'accès aux salles de réunions de la Maison des Sociétés. Stéphane PERRIER indique que depuis la création du nouveau lotissement, les enrobés sont abîmés.
- Pour le projet de rénovation des courts de tennis, il fait part d'un devis en résine (74 000 € pour les 4 courts) qu'il faudra étudier avec attention pour voir si cela peut répondre techniquement à la structure actuelle et aux attentes des joueurs et du club

Point sur les services techniques

Rapporteur : Jean RONZATTI

Jean RONZATTI, Adjoint au Maire en charge des Services Techniques, fait un point sur l'activité des services techniques :

- Deux massifs ont été rénovés et aménagés ; vers le monument aux morts du Pont et vers le passage à niveau
- Un caniveau va être posé dans le chemin des Combettes pour une meilleure canalisation des eaux de pluie
- Le nouvel utilitaire E-JUMPY a été livré le 6 mars par Peugeot
- Les travaux de rénovation de la peinture des escaliers de la Mairie seront engagés en avril, après la pose d'un échafaudage

Point sur l'assainissement

Rapporteur : Jean RONZATTI

Jean RONZATTI, Adjoint au Maire en charge de l'Assainissement, fait un point sur l'assainissement :

- Un problème d'eaux pluviales, qui rejaillit dans des chambres de télécommunications, a été soulevé par des riverains, rue du Gros Chêne, lié au bassin situé en amont
- Dans le cadre de la rétrocession du lotissement CAPELLI, un avis technique sur les réseaux a été demandé à ARLYSERE

- Un problème d'eaux pluviales a été détectée rue de Cléry, suite à des travaux effectués en 2021. Une rencontre avec l'entreprise aura lieu dans les prochains jours
- Le réseau d'eaux usées de la Mairie connaît encore des dysfonctionnements sur une portion en aval de celle réparée en 2022. Une reprise sera nécessaire à très court terme.

URBANISME

Acquisition de terrains auprès des consorts SAVOYE

Rapporteur : Gérard TANTOLIN

Gérard TANTOLIN, Adjoint à l'Urbanisme, indique que les consorts SAVOYE souhaitent vendre plusieurs terrains leur appartenant et ont fait une proposition à la Commune sur les parcelles suivantes :

N° parcelle	Superficie (m ²)	Lieu-dit	Classement au PLU	Prix proposé au m ²
A 7	2 405	MONTRECU	A	0.50
A 51	470	MONTRECU	N	0.30
A 329	2536	LA TOUR	N	0.30
A 515	269	LES COMBETTES	N	0.30
A 2566	467	LA TOUR	N	0.30
A 2569	123	LA TOUR	UC/N	0.30
A 2574	1418	LA TOUR	N	0.30
A 2601	1243	LA TOUR	N	0.30
TOTAL	8 931			

Il indique que le montant total de ces acquisitions serait de 3 160.30 € et propose au Conseil Municipal, qui l'accepte à l'unanimité, d'en valider l'achat et d'autoriser Monsieur le Maire à signer les actes.

Point sur le projet d'espace multi-activités au Poyet

Rapporteur : Claude DURAY

Monsieur le Maire rappelle que plusieurs élus se sont rendus le 15 février dernier à la Maison de l'Enfance Simone VEIL afin de voir notamment la structure nécessaire pour une crèche et les difficultés rencontrées.

Il évoque également l'avancement des études de faisabilité qui font l'objet d'échanges entre le CIAS ARLYSERE, la Caisse d'Allocations Familiales, la Protection Maternelle et Infantile et la Commune.

Une prochaine réunion avec l'architecte permettra d'avancer.

Il indique également :

- la signature d'une proposition d'assistance à maîtrise d'ouvrage de la Société d'Aménagement de la Savoie (SAS) à hauteur de 13 200 € TTC afin d'épauler la commune dans la gestion de l'achat d'opportunité et des études de faisabilité
- la proposition de prix par Edouard Denis pour la construction du bâtiment et d'achat d'un terrain contiguë, en cours d'échanges tant financier (prix du terrain important) que technique (matériaux, isolation, toiture, maintien de 3 niveaux...)

Il précise que les échanges entre le propriétaire du tènement, la SAS (Société d'Aménagement de la Savoie) et le promoteur, Edouard Denis, sont actuellement complexes.

QUESTIONS DIVERSES

Claude DURAY fait part de plusieurs informations survenues depuis la dernière séance du Conseil Municipal :

- Dans le cadre de l'adhésion de la Commune au dispositif de Conseil en Economie partagé, un diagnostic a été réalisé par un technicien du Syndicat d'Energie de la Savoie (SDES) sur la salle polyvalente. Une synthèse sera bientôt fournie et permettra de travailler sur un projet.
- La distribution de petits déjeuners à l'école élémentaire a démarré avec une classe par mardi entre 8h20 et 8h40, basé sur des produits locaux (pain, confiture, miel, fromage...)
- Le Centre Polyvalent d'Action Sociale a déménagé dans ses nouveaux locaux situé dans l'ensemble immobilier de la Balme, rue de la Mairie

- Le contrat de maîtrise d'œuvre pour les panneaux photovoltaïques avec PHOENIX ENERGIE a été signé et la mission va démarrer.
- Un nouveau food-truck « Les délices d'Alice et Karlito » (spécialités du Nord de la France : frites belges, fricadelles, polycrocs, burgers ...) viendra s'installer courant mai, Place du Grand Roc. Il est proposé de réinstaurer un tarif pour les marchands ambulants hors marchés forains. Une délibération du Conseil Municipal du 13 décembre 2004 fixait les tarifs comme suit :
 - redevance de 0.5 € par mètre linéaire pour les commerçants présents à chaque marché
 - redevance 0.7 € par mètre linéaire pour les occasionnels
 - 1.50€ pour l'électricité par jour
 Après échanges, il est décidé de maintenir ces tarifs et de les appliquer uniquement pour les food-trucks, les marchés du vendredi et du dimanche restant gratuits.
- Une proposition d'exercice du Plan Communal de Sauvegarde, chapeauté par Astérisques consultants et qui sera réalisé conjointement avec Tournon, voire le SISARC, est en cours d'élaboration

Point sur l'installation d'un système de vidéo-protection

Rapporteur : Claude DURAY

Claude DURAY indique que l'entreprise PSP a finalisé le système de vidéo-protection sur le territoire de la commune, opération dont la conformité sera validée dans les prochains jours par la gendarmerie.

Compte rendu des délégués des communes sur le fonctionnement des différentes intercommunalités

- Claude DURAY indique qu'Emilie DEGLISE-FAVRE a démissionné de son poste de conseillère communautaire le 13 mars 2023.

Les suivantes de listes dans l'ordre, Emilie ROUGIER, Céline JOLY, Florianne FALOLA-CHOUACHI, Caroline LEICHT, Aurore BERTAUX ont également démissionné et Sandrine POIGNET, dernière élue pouvant légalement accéder à ce poste, ne l'acceptera pas.

Claude DURAY restera donc l'unique conseiller communautaire de FRONTENEX à ARLYSERE.

Emilie DEGLISE-FAVRE indique également qu'elle ne siègera plus aux commissions intercommunales suivantes : Aménagement des zones/ Transition écologique /Agriculture et forêt. Elle sollicite les autres élus pour participer à ces instances.

- Claude DURAY indique qu'il sera un représentant des maires du bassin albertvillois à la nouvelle Fédération des Maires de Savoie.

Questions diverses

- Mathieu CICERI demande l'avancement du dossier d'attribution des tickets restaurants. Noël CADET indique que les agents bénéficient déjà du CNAS
- Laurent VERNAZ indique suite au futur vote de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères par ARLYSERE, il faudra être pédagogue pour l'expliquer aux administrés
- Laurent VERNAZ évoque le dispositif « Fonds verts » pour une subvention pour le projet de réaménagement de la cour de l'école. Claude DURAY indique que c'est très complexe car il y a beaucoup d'éléments bloquants dans le montage des dossiers.
- Laurent VERNAZ fait une analyse des données fournies par ARLYSERE sur l'eau et l'assainissement sur les tarifs : plus on consomme, moins on paye ce qu'il peut concevoir sur l'eau potable mais cela est identique sur les eaux usées, ce qui s'explique moins car le coût de traitement est proportionnel.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est close à 21h30.

La date du prochain Conseil Municipal est proposée au 28 avril 2023 à 19h00

Le Maire, Claude DURAY



Le Secrétaire de Séance, Caroline LEICHT

Caroline Leicht